

Procédure Adaptée

PUBLICITÉ

1. Identification de l'organisme passant le marché : Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne 46, Bd de la Marne BP 56721 21067 DIJON CEDEX. Tél. 03 80 28 81 00 – E-mail : dcarle@artisanat-bourgogne.fr
2. Objet du marché : location et maintenance d'un photocopieur numérique multifonctions
3. Procédure : Marché à procédure adaptée (services)
4. Date limite des réponses le vendredi 11 avril avant 16h30
5. Dossier de consultation à retirer à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne ou à télécharger sur www.artisanat-bourgogne.fr
6. Date d'envoi du présent avis : le 21 mars 2008



***Chambres de Métiers
et de l'Artisanat***

Région Bourgogne

CAHIER DES CHARGES
Location d'un photocopieur numérique
multifonctions

1. - CADRE DE LA CONSULTATION

A. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Dénomination	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne
Type d'acheteur	Établissement Public administratif de l'État
Adresse	46, Bd de la Marne - BP 56721
Code Postal	21067
Localité	DIJON
Téléphone	03 80 28 81 00
Télécopie	03 80 28 81 01
Courrier électronique	dcarle@artisanat-bourgogne.fr
Site internet	www.artisanat-bourgogne.fr

B. Coordonnées de la personne chargée du suivi de ce dossier :

Madame Danielle CARLE

☎ 03.80.28.81.17

Courrier : dcarle@artisanat-bourgogne.fr

C. Présentation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat

Dans chaque région, la représentation de l'artisanat est assurée par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA). Son Assemblée générale est composée de représentants des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Elle coordonne dans la région l'exercice des missions des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et assure la cohérence de leur action. Elle est l'interlocuteur des institutions régionales pour ce qui concerne le domaine de la formation professionnelle et du développement économique de l'artisanat ainsi qu'au service des Chambres départementales sur les actions qualité, hygiène alimentaire, environnement, métiers d'art, export, etc...

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne a été créée le 22 octobre 1987 conformément au décret du 13 novembre 1985 instituant les Chambres Régionales de Métiers et de l'Artisanat.

L'Assemblée Générale de la chambre régionale de Bourgogne est composée de 20 membres et son Bureau de 8.

11 collaborateurs composent ses services.

D. Objet du marché :

Type de marché : services

Description : Contrat de location et de maintenance d'un appareil de photocopies assurant également les fonctions d'imprimante, fax et de scanner connecté à un réseau d'ordinateurs (12) et un serveur Dell, pendant 5 ans à compter du 26 mai 2008. Capacité annuelle : 250 000 copies ou impressions.

Configuration minimale :

- Noir et blanc et fonction couleur avec maîtrise des accès,
- 60 pages / minute
- Chargeur de documents,
- Fonction recto verso automatique par défaut.
- Module de finition :
 - Finisseur 3 000 feuilles,
 - Agrafage 50 feuilles.
- Interface imprimante, fax et scanner réseau,
- Trieuse utilisateur 10 cases,
- L'appareil doit être compatible avec l'utilisation de papier recyclé.

Documentation en langue française.

Durée de location et de maintenance pendant 5 ans à compter du 26 mai 2008.

Prestations complémentaires attendues :

- Installation d'un photocopieur de dépannage non relié au réseau pendant la durée du changement, opérationnel du 22 mai matin 10h00 au 27 mai 2008 au soir,
- Formation en 2 groupes des 11 collaborateurs.

Dates d'installation : L'installation technique pourra commencer le lundi 26 mai 8h00 et devra être opérationnelle (connexion au réseau d'ordinateur réalisée) pour le mardi 27 mai 2008 8h00.

Contraintes techniques : Emplacement disponible : passage par une porte de 695 mm d'ouverture.

E. Délais de réponse :

Les offres en 4 exemplaires seront adressées sous enveloppe par pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse figurant au paragraphe A au plus tard le vendredi 11 avril avant 16h30.

Les candidats non retenus pourront consulter après expiration des délais de réponses, sur le site internet de la Chambre Régionale, le nom du bénéficiaire et le montant du contrat.

F. Jugement des propositions :

Le jugement des offres s'effectuera à partir des critères suivants :

- Le prix de la location mensuelle qui comptera pour 50% de la note finale,
- Le coût pour une copie noir et blanc pour 15% de la note finale,
- Le coût pour une copie couleur pour 5% de la note finale,
- Les performances du matériel proposé par rapport à la configuration minimale et performances environnementales pour 25%,
- Les délais d'intervention pour 5%,
- Les prix seront fermes et non actualisables sur la durée du contrat.

G. Pièces à joindre au dossier :

- Extrait K Bis,
- DC 5,
- Références,
- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics,
- Le cahier des charges signé,
- Le contrat de location proposé, mentionnant les coûts et les délais d'intervention,
- Le descriptif de l'appareil.